



Conseil municipal 2021 : compte-rendu du 29 juin

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à 20 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, Mme GLOMERON, M. SCHMID, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, Mme VOISIN, M. DROUIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON, Mme AFRASS, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, Mme BANEGE, M. LECLERCQ, Mme CLEMENT, Mme LOUVEL, M. FLEURY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHALAYE ayant donné pouvoir à M. LAVENU
Mme PELLE-PRINTANIER ayant donné pouvoir à M. SCHMID
M. MOREAU ayant donné pouvoir à Mme LAURENT
M. DAFRANE ayant donné pouvoir à M. NGUYEN-DUC
M. SEIGNEURIN ayant donné pouvoir à Mme GLOMERON

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le président de la Métropole, Christophe Chaillou a proposé qu'une salle du CFA de la Métropole soit dénommée « salle Luc Tafforeau ».

Mme Baulinet félicite Monsieur le maire pour son succès élu avec Mme Vanessa Slimani, conseiller départemental. Elle regrette l'abstention importante à cette élection.

Monsieur le maire remercie les services municipaux et Monsieur Lavenu pour la bonne organisation des élections malgré le contexte sanitaire difficile. Il fait état de sa satisfaction de voir le Rassemblement National en retrait et regrette l'abstention.

Approbation du procès-verbal du 26 mai 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 26 mai 2021 est **adopté à l'unanimité**.

FINANCES – VIE ECONOMIQUE- RESSOURCES HUMAINES – FORMATION-EMPLOI-EUROPE

1. Approbation du budget supplémentaire - Budget principal.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2021. En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 819 155,71 €. En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 223 264,48 €.

2. Approbation du budget supplémentaire - Budget annexe espace George Sand.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le budget supplémentaire du budget annexe Espace George Sand pour l'exercice 2021. En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 64 267.71 €.

3. Contrat départemental de soutien aux projets structurants d'intérêt supra-communal - volet 2 - demande de subvention pour la réfection du gymnase Pierre Mendès France

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** la réalisation de cette opération, à savoir la rénovation du gymnase Pierre Mendès France et autorise monsieur le Maire à signer le contrat départemental de soutien aux projets structurants d'intérêt supra-communal et à déposer une demande de subvention auprès du Département.

4. Organisation du temps de travail.

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** les modalités d'organisation du temps de travail du personnel municipal et décide que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

5. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – modifications pour la filière sociale.

Le conseil municipal fixe **à l'unanimité** à compter du 1^{er} janvier 2021, les taux de promotion pour les avancements de grade concernant le personnel municipal.

6. Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents de la ville.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées au tableau des emplois de la ville (permanents et non permanents), autorise Monsieur le Maire de recruter sur les emplois ouverts, de signer toutes les pièces nécessaires au recrutement et inscrit les crédits nécessaires au budget de la ville (chapitre 012).

7. Versement de l'ARCE (Aide à la Reprise ou la Création d'Entreprise).

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** le versement aux agents concernés l'allocation d'assurance chômage dans les conditions de l'ARCE et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette aide.

CULTURE – VILLE INCLUSIVE

1. Gestion du fonds des documents de la bibliothèque – désherbage et récolement.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives suivantes :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Suppression du code barre en tant que marque d'appartenance au fonds

Le conseil municipal donne **à l'unanimité** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Vendus, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque. Les tarifs feront l'objet d'une délibération.
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le conseil municipal demande **à l'unanimité** que soit indiqué à chaque opération de désherbage (ou de pilon ponctuel), l'élimination des documents par l'édition d'une liste annuelle, sortie du logiciel utilisé, mentionnant le nombre de documents éliminés, le nom de l'auteur, le titre, le numéro d'inventaire et la date de retrait des collections, fixe une périodicité maximale de désherbage tous les 3 ans et fixe une périodicité de récolement tous les 3 ans.

2. Tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2021-2022.

Le conseil municipal fixe **à la majorité (9 abstentions, 20 pour)** les tarifs des spectacles de la saison 2021-2022. Ces tarifs sont les suivants :

| TARIFS des SPECTACLES - PROGRAMMATION CULTURELLE 2021-2022 | | | | | | | |
|--|-------------|----------------------------|--------------|---------------------|---------------------------|-----------|---|
| | INDIVIDUEL | | | | GROUPE Sur réservation | | |
| | Plein tarif | Tarif réduit | Tarif abonné | Tarif solidaire | Adulte | de 10 ans | 1 Accompagnateur pour 10 de moins de 18 ans |
| Catégorie A | 30 € | 25 € | 22 € | 18 € | 25 € | 16 € | 10 € |
| Catégorie B | 24 € | 20 € | 18 € | 14 € | 20 € | 12 € | 8 € |
| Catégorie C | 15 € | 12 € | 10 € | 7 € | 12 € | 5 € | 5 € |
| Catégorie D | 10 € | 6 € | 5 € | 4 € | 6 € | 3 € | 3 € |
| Catégorie E / Jeune public | | Adulte | 5 € | Enfants - de 12 ans | 2 € | | |
| Adhésion 2021-2022 | | Individuelle et nominative | 15 € | | | | |
| | | Pour les caciens | 10 € | | | | |

3. Convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association l'antirouille pour l'organisation du festival hey gamins ! 2021 - Avenant n°4.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'avenant n°4 à la convention de partenariat 2019-2021 entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille pour l'organisation du festival Hey gamins ! 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE – ANIMATION

1. Convention de partenariat intercommunal pour l'organisation de la 4ème rencontre des Assistants Maternels.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** les termes de la convention de partenariat concernant l'organisation de la 4ème rencontre des assistants maternels, approuve les termes de la convention à passer avec les communes de Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saran, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc et Saint Pryvé Saint Mesmin et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants ultérieurs.

2. Tarification de l'espace jeunesse.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs de l'espace jeunesse comme ci-dessous exposé :

| | Quotient familial | Inscription annuelle | Mini-séjours | Semaine de vacances | Sortie |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|--------------|---------------------|--------|
| Chécy et commune(s) conventionnée(s) | A | 16,00 € | 22,80 € | 8,40 € | 3,00 € |
| | B | | 28,50 € | 9,50 € | 3,00 € |
| | C | | 34,00 € | 10,60 € | 3,00 € |
| | D | | 40,10 € | 16,20 € | 3,00 € |
| | E | | 62,40 € | 27,80 € | 3,50 € |
| | F | | 67,90 € | 30,70 € | 3,50 € |
| | G | | 73,50 € | 33,40 € | 3,50 € |
| | H | | 79,20 € | 36,20 € | 4,00 € |
| | I | | 85,30 € | 39,00 € | 4,00 € |
| | J | | 90,80 € | 40,10 € | 4,00 € |
| Hors commune (hors convention) | | 32,00 € | 181,70 € | 80,20 € | 8,00 € |

3. Convention entre Chécy et Mardié sur la mise à disposition de l'espace jeunesse aux mardiétiens.

La ville de Mardié a émis le souhait et a conventionné avec la ville de Chécy pour l'accueil des enfants (de 11 à 17 ans) à l'espace jeunesse de Chécy pendant le temps périscolaire et extra-scolaire (hors grandes vacances scolaires).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour l'accueil d'enfants de Mardié à l'espace jeunesse municipal de Chécy et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

4. Convention triennale Etat - collectivités "tarification sociale des cantines scolaires".

Aide de l'état à la mise en place d'une tarification sociale des cantines :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'état soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants et aux familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Considérant que l'Etat depuis le 1^{er} avril 2021 amplifie le dispositif :

- Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1 € maximum.
- Il définit l'ensemble des communes concernées étaient celles éligibles à la DSR Péréquation
- Il s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la convention et autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention.

5. Participation financière communale dans le cadre des inscriptions scolaires dérogatoires – neutralisation financière entre les villes du canton.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la neutralisation financière des dérogations scolaires acceptées entre les communes du canton lors de la réunion cantonale du 16 octobre 2018 (aucune participation financière à verser) et décide de l'appliquer sous réserve de réciprocité avec chaque commune concernée.

URBANISME - BATIMENTS-TOURISME-CENTRE VILLE - ESPACE PUBLIC - TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Aliénation foncière du terrain de la gare.

Le conseil municipal prononce à l'unanimité le déclassement par anticipation du domaine public de la parcelle AE82p, décide d'aliéner à Valloire Habitat domiciliée 24 Rue du Pot de Fer - 45000 Orléans, la parcelle cadastrée AE 82p pour une superficie de 4715m² au prix arrondis de 243 500.00 € HT, note que la différence de prix entre estimation et aliénation correspond à la participation de la commune au titre de la réalisation de logements sociaux, demande que soit inscrit, dans le cadre d'une vente directe (sans promesse), une clause résolutoire dont la formulation sera rédigée par le notaire, permettant à la commune de résilier la vente, au prix de cession, si le permis de construire pour une opération de logements sociaux n'était pas déposé dans le délai d'un an à compter de la signature de l'acte et les travaux réalisés dans le délai de 5 ans après délivrance du permis, charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, BP 16 – 45430 CHECY d'établir l'acte correspondant à cette transaction et charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à effet de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération.

INFORMATIONS

Monsieur le maire indique que des travaux d'assainissement commenceront à compter du 5 juillet pendant 5 mois du 58 au 115 concernant l'avenue de Gien.

Mme Gauchet précise que le 2 juillet, il y aura la fête annuelle du multiaccueil autour d'une forme pédagogique.

Le maire indique qu'il y aura diverses manifestations dans plusieurs communes pour les 100 ans du canal d'Orléans.

Mme Baulinet précise qu'un concert aura lieu le 2 juillet au stade Robert Vincent avec le groupe HK et 2 autres groupes. C'est une soirée qui relance la culture à Chécy. L'inscription est obligatoire.

Le maire indique que l'Association Familiale fait une exposition « les mains de fées » à la salle des fêtes toute la journée le 3 et 4 juillet.

Il précise que l'inauguration de la nouvelle salle Maurice Genevoix se fera le 3 juillet à 11h00.

Il rappelle qu'un tournoi de football aura lieu les 3 et 4 juillet au val sportif et qu'une manifestation du cyno club est prévue les mêmes jours à la base de loisirs.

Enfin, il indique qu'à Orléans le 3 juillet, se tiendra la manifestation de clôture des Assises de la Transition au quai du Châtelet de 14h à 19h.

Monsieur le maire précise que des ruches vont être installées dans l'écoquartier des Hauts de Grainloup le 30 juin prochain et que le paysagiste de l'opération conseillera les habitants sur leurs plantations.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES